

Vers la modifications de la Constitution : l'opposition burundaise ne décolère pas

RFI, 06 novembre 2013L'opposition burundaise s'insurge contre un projet de modification de la ConstitutionLa polémique bat son plein au Burundi. L'opposition ne décolère plus depuis qu'elle a appris les modifications que le pouvoir compte apporter à la Constitution, qui est pourtant une émanation de l'accord de paix signé en 2000 à Arusha. Un projet de loi allant dans ce sens, et préparé dans le plus grand secret, a été adopté il y a quelques jours par le Conseil des ministres. La Constitution du Burundi limite à deux mandats consécutifs l'exercice de la fonction présidentielle. Si le projet de loi portant sur la modification constitutionnelle est adopté, Pierre Nkurunziza - qui en est déjà à son deuxième mandat - pourra en briguer un troisième, assurent plusieurs constitutionnalistes. Autre modification d'importance : la Constitution burundaise prévoit aujourd'hui une majorité de deux tiers pour l'adoption des lois au Parlement. Cela doit forcer celui est au pouvoir à composer avec son opposition. Pierre Nkurunziza prévoit de la ramener à une simple majorité absolue. Enfin, le Sénat du Burundi, qui est chargé de veiller notamment aux équilibres ethniques, doit approuver toutes les nominations des hautes fonctions dans ce pays. Cette disposition sera abrogée également. Depuis que l'opposition burundaise s'est rendue compte de l'ampleur des modifications que le pouvoir veut apporter à la Constitution, elle ne décolère pas. De leur côté, quelque 570 associations de la société civile burundaise ont lancé depuis trois jours une campagne intitulée « Ne touchez pas au consensus d'Arusha ». Elle a pour but de dissuader le régime en place de réviser tout seul la Constitution au risque de replonger ce pays dans une nouvelle crise.